

# Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

## Déclaration du groupe des Associations

Éradiquer la grande pauvreté, s'il est un sujet qui ferait grandir toute la société, le voici ! Le groupe des associations tient avant tout à saluer le parti pris des rapporteurs qui ont saisi cette situation, si complexe, de la grande pauvreté de façon systémique, car c'est la seule qui puisse faire fonctionner une véritable politique de fraternité.

Accéder à un logement, à la santé, à un travail, faire valoir ses droits, passer des droits quérables à des droits portables ce qui redonnera toutes leurs lettres de noblesse aux métiers du travail social en faisant de l'accompagnement des personnes la clé de voûte du système : ce sont des préconisations indispensables. Cependant le travail des professionnels est néanmoins complexifié, empêché, par l'isolement relationnel subi par de trop nombreuses personnes en situation de grande pauvreté. Nous sommes aujourd'hui dans une société atteinte par la solitude de masse. C'est pourquoi, en cohérence avec le rapport du CESE de 2017, vous avez justement porté une attention particulière à la lutte contre l'isolement social. Le renforcement des solidarités collectives de proximité doit être une priorité dans la lutte contre la pauvreté, comme le souligne bien l'avis.

Depuis des années nous déplorons la stagnation du non recours aux droits. Toutefois, le groupe des associations estime que la réponse à cet état de fait ne saurait reposer exclusivement sur la simplification des dispositifs. En effet, nous ne parviendrons à l'effectivité des droits qu'avec les personnes elles-mêmes. Elles doivent être impliquées dans la construction des politiques les concernant, vous l'avez fort justement affirmé... La construction individuelle et sociale d'une personne passe à la fois par l'éducation, le droit aux vacances que ce soit en colonies de vacances pour les enfants ou en famille, la reconnaissance de la valeur de sa propre culture et par son accès à l'ensemble des ressources culturelles,... En somme, par son émancipation et par l'affirmation de sa propre valeur pour la société.

Cette volonté d'impliquer les personnes traverse votre avis et elle est fondamentale. Les travaux menés ces derniers mois en ont été la parfaite illustration puisque nous avons rencontré de nombreuses personnes concernées par cette situation de grande pauvreté et leur parole a largement nourri nos réflexions. Ces personnes demandent à s'impliquer dans la vie sociale, elles ont des choses à dire, il faut donc les entendre.

De nombreuses initiatives existent pour lutter contre l'isolement relationnel et plus globalement contre la grande pauvreté. Elles sont essentiellement portées par le monde

associatif et reposent sur le bénévolat. Les valoriser et les soutenir est indispensable. C'est pourquoi, nous adhérons totalement aux préconisations 22 et 23 qui permettent aux donateurs, qu'ils soient imposables ou non, de bénéficier des mêmes incitations fiscales grâce au crédit d'impôts, ou de voir leurs heures bénévoles inscrites sur leur compte d'engagement citoyen. Dans le même esprit, la déductibilité des dons des entreprises doit être maintenue : ils constituent en moyenne 20 % du budget des associations humanitaires, sanitaires et de solidarité. Cette part de financement par le don peut même atteindre parfois jusqu'à 80 % de leur budget.

L'avis nous convient tout à fait même si nous aurions aimé y voir intégrée une préconisation sur la confiscation aux malfaiteurs des biens mal acquis. Ceux-ci devraient être confiés automatiquement aux associations d'intérêt général – soit pour qu'elles y logent directement des personnes ou s'en servent pour générer des revenus afin de mener à bien leurs projets.

Le groupe des associations a voté cet avis.